Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le

ID: 038-213805120-20190124-2019_05-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE VIENNE CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice

: 15

Présents Pouvoir : 09

Votants

: 09

REGISTRE DESDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019-05

L'an deux mil dix neuf

Le 24 janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation 18 janvier 2019

OBJET : Nouveau règlement intérieur relatif à la location de la salle des fêtes à compter du 01/02/2019 - ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2018-25

<u>PRESENTS</u>: Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT,

ABSENTS: Benoist CHAMARAUD, Erwan BRACCHI

EXCUSES: Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

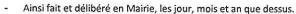
Monsieur le Maire explique que le règlement intérieur de la salle des fêtes doit être modifié pour l'année 2019.

M. le Maire propose le règlement intérieur ci-joint

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE, le nouveau règlement intérieur proposé et charge Monsieur le Maire d'appliquer ces changements à compter du 01/02/2019.

Jean-Michel DREVET Maire de Tramolé



- Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché -Certifié exécutoire